

Nanterre, le 13 juillet 2022

Relevé de conclusions

Comme le prévoit la réglementation relative à la négociation préalable, la directrice académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine a invité le SNUipp-FSU92 à prendre part à une réunion de négociation préalable au dépôt d'un préavis de grève du 1^{er} septembre 8h jusqu'au 30 septembre 2022 17h.

La réunion s'est tenue au siège de la DSDEN des Hauts-de-Seine le mercredi 13 juillet à 14h.

Participaient à la réunion :

Pour l'administration : madame Dominique FIS, directrice académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine, monsieur Antoine CUISSET, secrétaire général de la DSDEN des Hauts-de-Seine,

Pour le SNUipp-FSU92 : madame Mathilde EISENBERG et monsieur Pascal HOUDU, représentant du SNUipp-FSU92.

La directrice académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine ouvre la réunion en rappelant le cadre législatif et réglementaire du processus de négociation préalable.

Le SNUipp-FSU92 explique le motif qui le conduit à envisager le dépôt d'un préavis de grève :

- Conditions de la rentrée scolaire : effectifs en REP et en milieu ordinaire
- Manque de personnels liés au manque d'attractivité du métier et de l'académie
- Arrivée dans les écoles de personnels avec des ressources très différentes
- Relations entre les enseignants et la direction académique
- Evaluation des écoles

Une discussion s'engage entre la directrice académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine et les représentants du SNUipp-FSU92.

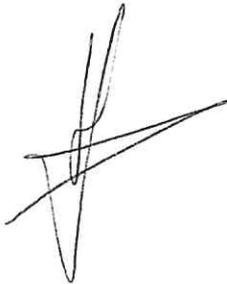
Elle précise que les situations de comptages d'effectifs à la rentrée apparaissent moins importantes. L'observation des effectifs des écoles début juin 2022 fait ressortir 1000 élèves de moins qu'au constat de rentrée. L'évolution des effectifs est suivie finement, néanmoins les situations ne relèvent pas toutes de décision de la direction académique (changement de sectorisation, ...). Concernant les ressources, il n'y aura pas d'arrivée massive d'enseignants contractuels. Le recrutement principal reste celui du concours. La situation de la ressource se stabilisera au cours de l'été, les dossiers des lauréats du concours sont en cours de vérification. L'accompagnement des enseignants contractuels néo recrutés est anticipé et renforcé. Un tuteur sera également identifié dans l'école. S'agissant des relations entre les enseignants et les services, il demeure quelques situations individuelles qui restent compliquées et nécessitent un temps plus long pour être traitées. Quand un arbitrage est nécessaire il est systématiquement sollicité. Elle précise également que les évaluations d'école sont prévues par la loi. Les retours de cette 1^{er} année permettent de faire ressortir des points de satisfaction même cela nécessite parfois un temps important.

A l'issue des échanges, la position finale de la directrice académique des services de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine est la suivante :

Les situations sont examinées individuellement par chaque sur chaque phase d'ajustement, ce qui sera le cas à la rentrée également. L'académie est mobilisée pour l'accueil et l'accompagnement des nouveaux personnels qu'ils soient lauréats du concours ou contractuels et y consacre des moyens. Les services sont pleinement mobilisés pour répondre aux sollicitations et le demeureront. Le principe de l'évaluation des écoles est posé par la loi, la mise en œuvre est organisée localement avec une attention particulière au plus proche par les inspecteurs de circonscription.

A l'issue des échanges, la position finale du SNUipp-FSU92 est la suivante :
compte tenu de l'inquiétude pour la profession et malgré les éléments communiqués le SNUipp FSU 92 maintient son préavis de grève.

Pascal Houdu



Dominique Fis

